



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060312

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7253
N/REF : 8/06/2025 0H37 C:020948 I:23646
V/REF : Contrat N°007253 du 27/04/2009

Syndicat Principal
'Le Clos de la Tour'
C/O LAMY Lyon Point du Jour
51, AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON

V/REF.IMM. MS43072
IMMEUBLE : LE CLOS DE LA TOUR
11/11BIS, GRANDE RUE
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°11/ 11BIS - MOTEURS VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. C. BURON

ENTRETIEN DE 2 CAISSONS VMC

1 FOIS /AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 98,73

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2008 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteur(s) de V.M.C.	1/AN	135,35	135,35



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060312

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	135,35
T.V.A. a 10,00%	13,53
TOTAL T.T.C.En EURO	148,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.